

Pas de niqab ni de burka dans le coran... Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 26 mars 2014



✘ Le plus étrange -apparemment seulement- dans [cette histoire](#) de loi anti-burka est que le voile du visage n'est pas une obligation islamique mais une coutume locale ; les mots « niqab », « burqa » n'existent pas dans le coran.

Même Yûsuf Al-Qaradâwî, haute autorité de l'islam contemporain, admirateur de Hitler à propos de l'extermination des juifs, partisan des attentats-suicide et ami de Tariq Ramadan, l'admet (en 2003) :

« Ce qu'indiquent les textes et les traditions, c'est que LE VISAGE ET LES MAINS NE SONT PAS DES PARTIES A COUVRIR. C'est ce qui a été rapporté d'après Ibn `Abbâs, Ibn `Umar et autres Compagnons ainsi que d'après les Successeurs et les savants. Ibn Hazm – qui est un littéraliste s'attachant à considérer littéralement les textes – s'est appuyé sur le passage coranique suivant « et qu'elles rabattent leur voile » pour montrer qu'il était licite à la femme de montrer son visage. En effet, l'ordre concerne le rabattement du voile sur la poitrine, non sur le visage.

Le Prophète – paix et bénédiction sur lui – ne demanda

nullement à la femme de se couvrir le visage

Quant à l'excès dans la dissimulation des femmes, excès qu'on a pu rencontrer dans certains environnements et à certaines époques islamiques, il relève des codes sociétaux inventés pour prévenir toute corruption des mœurs et obstruer la voie aux prétextes. C'est du moins ce que ces sociétés pensaient, bien qu'il ne s'agisse nullement d'un commandement islamique. »

Philippe Jallade